



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2023

RÉSOLUTIONS 2023-12 À 2023-14 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **23 février 2023** à 12 heures (midi), par voie d'appel conférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	présidente et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	vice-président et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
M.	Pierre Brabant	administrateur et conseiller municipal
Mme	Seta Topouzian	administratrice et conseillère municipale
M.	Michel Reeves	administrateur et usager du transport régulier
M.	Dory Jade	administrateur et usager du transport adapté
Mme	Mélanie Martel	administratrice indépendante
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Mme	Marie-Noëlle Legault	conseillère juridique, en remplacement du secrétaire corporatif Pierre Côté
Mme	Josée Roy	directrice générale
Mme	Kathy Dumortier	directrice exécutive
Mme	Christine Gauvreau	directrice principale
M.	Pierre Lavigueur	directeur exécutif

Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier agit à titre de présidente de l'assemblée. Mme Marie-Noëlle Legault agit à titre de secrétaire.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2023

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 23 février 2023 est déposé à l'assemblée. Motion est faite que soit retiré le point 3 de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Mélanie Martel, il est unanimement résolu :

2023-12 d'approuver, tel que modifié en retirant le point 3, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 23 février 2023.

LISTE D'ASSIGNATIONS DU 25 MARS 2023 AU 23 JUIN 2023 - ADOPTION

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la convention collective des chauffeurs, la Société de transport de Laval doit procéder à une nouvelle liste d'assignments en vigueur du 25 mars 2023 au 23 juin 2023.

ATTENDU QUE le nombre de chauffeurs requis est de 601.

ATTENDU QUE les principaux changements sont ci-après énumérés.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Pierre Brabant et secondée par monsieur Michel Reeves, il est unanimement résolu :

2023-13 d'approuver la liste d'assignments tel que proposé par la direction, Planification et développement, pour la période du 25 mars 2023 au 23 juin 2023, incluant les modifications aux horaires des circuits 12, 16, 17, 20, 22, 24, 26, 27, 31, 33, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 50, 52, 55, 56, 58, 60, 61, 63, 65, 66, 70, 73, 74, 76, 144, 151, 222, 313, 901, 902, 903, 925 et 942; et

que le nombre de chauffeurs requis soit de 601 jusqu'au 23 juin 2023.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2023-14 de lever l'assemblée à 12h36.

Jocelyne Frédéric-Gauthier,
présidente

**Marie-Noëlle Legault, conseillère
juridique en remplacement de
Pierre Côté, secrétaire-corporatif**